- F -

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

10445

Cabinet
Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 9 avril 2013

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez trouver ci-joint, la motion dont nous souhaitons débattre ce mercredi 10 avril 2013, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,

Anik MONTMINY

p.j.

Hôtel du Parlement
Bureau 2.157
(Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-2514

10h45

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

« QUE l'Assemblée nationale dénonce le double discours du gouvernement péquiste qui, d'un côté, dénonce les réformes touchant les bénéficiaires de l'assurance-emploi mises en place par le gouvernement fédéral sans études préalables et, de l'autre côté, s'attaque lui-même aux prestataires de l'aide sociale sans données et statistiques à l'appui;

Que l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle renonce à son projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles dont certains éléments sont susceptibles de contrevenir à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne. »

Présentée par la députée de Richmond